



APPLICATION DE LA CLAUSE-REMORQUE PRÉVUE À L'ENTENTE COLLECTIVE

Paramètres généraux d'augmentation salariale de l'emploi analogue d'auxiliaire aux services de santé et sociaux pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020

Voici les paramètres généraux d'augmentation ayant été convenus à la Table centrale du gouvernement du Québec :

- Pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, les taux en vigueur au 31 mars 2015 sont maintenus sans majoration.
- Pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, les taux en vigueur au 31 mars 2016 sont majorés de 1,5 % avec effet le 1^{er} avril 2016.
- Pour la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, les taux en vigueur le 31 mars 2017 sont majorés de 1,75 % avec effet le 1^{er} avril 2017.
- Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, les taux en vigueur le 31 mars 2018 sont majorés de 2,0 % avec effet le 1^{er} avril 2018.
- Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, les taux en vigueur au 31 mars 2019 sont maintenus sans majoration.

Effets de la relativité salariale de l'emploi analogue d'auxiliaire aux services de santé et sociaux

Dans le cadre de l'application des relativités salariales, une nouvelle structure salariale de l'emploi analogue est introduite et comporte les effets suivants :

- À compter du 2 avril 2019, les taux en vigueur au 1^{er} avril 2019 sont majorés de 2,53 %.

Nous reproduisons ci-dessous l'application des paramètres généraux et les effets de la relativité salariale convenus à la Table centrale du gouvernement du Québec aux différentes dispositions concernées des ententes collectives.

Voici les majorations applicables et les périodes de référence qui devront être appliquées pour :

- 1) l'échelle de rétribution reliée au soutien ou à l'assistance;
- 2) le taux quotidien pour les 60 premiers jours;
- 3) le montant mensuel maximal d'ajustement fiscal;

- 4) le montant annuel maximal pris en compte pour le calcul du montant destiné à donner accès à certains services en matière de régimes sociaux;
- 5) la prime de disponibilité.

1) L'échelle de rétribution reliée au soutien ou à l'assistance établie en fonction du niveau de services requis est la suivante :

	Du 2015-04-01 au 2016-03-31	Du 2016-04-01 au 2017-03-31	Du 2017-04-01 au 2018-03-31	Du 2018-04-01 au 2019-04-01	Du 2019-04-02 au 2020-03-31
Niveau de services 1	34,88 \$	35,39 \$	36,01 \$	36,74 \$	37,67 \$
Niveau de services 2	43,60 \$	44,24 \$	45,01 \$	45,92 \$	47,08 \$
Niveau de services 3	52,31 \$	53,09 \$	54,02 \$	55,10 \$	56,50 \$
Niveau de services 4	61,03 \$	61,94 \$	63,02 \$	64,29 \$	65,91 \$
Niveau de services 5	69,74 \$	70,78 \$	72,02 \$	73,47 \$	75,33 \$
Niveau de services 6	78,47 \$	79,63 \$	81,03 \$	82,65 \$	84,75 \$

2) Le taux quotidien pour les 60 premiers jours à la suite de l'arrivée du nouvel usager est établi comme suit :

Du 2015-04-01 au 2016-03-31	Du 2016-04-01 au 2017-03-31	Du 2017-04-01 au 2018-03-31	Du 2018-04-01 au 2019-04-01	Du 2019-04-02 au 2020-03-31
47,88 \$	48,59 \$	49,44 \$	50,43 \$	51,71 \$

3) Aucun ajustement n'est effectué pour la partie de la rétribution mensuelle reliée au soutien ou à l'assistance de la ressource qui excède les montants apparaissant au tableau ci-dessous :

Du 2015-04-01 au 2016-03-31	Du 2016-04-01 au 2017-03-31	Du 2017-04-01 au 2018-03-31	Du 2018-04-01 au 2019-04-01	Du 2019-04-02 au 2020-03-31
9 547,03 \$	9 688,47 \$	9 858,19 \$	10 056,21 \$	10 310,79 \$
3 121,88 \$	3 158,44 \$	3 233,49 \$	3 328,61 \$	3 454,11 \$

À compter du premier du mois suivant la date de signature, le montant d'ajustement maximal était de 3093,24 \$

- 4) Le pourcentage de 6,85 % ne peut être calculé sur la partie de la rétribution annuelle de la ressource par l'application des articles 3-3.00 et 3-4.00, supérieure aux montants apparaissant ci-dessous, suivant que la ressource est constituée d'un ou de deux responsables :

Du 2015-04-01 au 2016-03-31	Du 2016-04-01 au 2017-03-31	Du 2017-04-01 au 2018-03-31	Du 2018-04-01 au 2019-04-01	Du 2019-04-02 au 2020-03-31
49 573 \$	50 317 \$	51 198 \$	52 222 \$	53 544 \$
86 783 \$	88 085 \$	89 626 \$	91 419 \$	93 733 \$

- 5) La prime suivante est versée à la ressource disponible pour des placements sans préavis :

Du 2015-04-01 au 2016-03-31	Du 2016-04-01 au 2017-03-31	Du 2017-04-01 au 2018-03-31	Du 2018-04-01 au 2019-04-01	Du 2019-04-02 au 2020-03-31
218,11 \$	221,38 \$	225,25 \$	229,76 \$	235,58 \$